

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Indre-et-Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHANNAY-SUR-LATHAN
N° 03b-19112024**

Séance du MARDI 19 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 19 novembre à 20 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie annexe au 3, place de l'église, sous la présidence de Madame Isabelle MÉLO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers absents : 4

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 10

Étaient présents : Mme Isabelle MÉLO, M. Patrick MONOT, M. Patrick HUET, M. Stéphane CHARTIER, Mme Yvette GOURON, M. Nicolas GUILLON, Mme Aurélie GALLET, M. Xavier MORET

Étaient absents excusés : Mme Marie-Christine GENDREAU qui a donné pouvoir à M. Nicolas GUILLON, M. Elhadji SIMAKHA qui a donné pouvoir à Mme Isabelle MÉLO

Étaient absents non excusés : M. Grégory BOIRON et M. Patrick MAUNET

Secrétaire de séance : M. Patrick MONOT

Convocations et affichage du 09 novembre 2024

OBJET : TARIFS COMMUNAUX 2025

Concessions cimetière

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix « POUR » décide des tarifs pour les concessions du cimetière à compter du 1^{er} janvier 2025 comme suit :

1 le tarif des concessions du cimetière communal :

- 15 ans	100€
- 30 ans	150€
- 50 ans	250€

2 le tarif des mini-concessions du cimetière communal :

- 15 ans	50€
- 30 ans	75€
- 50 ans	125€

3 le tarif des cases au colombarium

- 15 ans	400€
- 30 ans	600€
- 50 ans	800€

Autorise le maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

Délibération publiée ou notifiée le 21 novembre 2024 et exécutoire compte-tenu de sa transmission en Préfecture de TOURS le 21 novembre 2024

Le secrétaire de séance,
Patrick MONOT



La maire,
Isabelle MÉLO

